

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Culture  
Numéro : 2021-D-296

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### URGENT - REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DE MADAME CATHERINE MOUSSY À CLERMONT- FERRAND LES 13, 14 ET 15 OCTOBRE 2021

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le décret n°2006 781 du 3 juillet 2006,
- Vu la délibération n°395 du 29 juin 2017 fixant les modalités de remboursements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et collaborateurs occasionnels, modifiée par les délibérations n°66 du 4 avril 2019 et n°124 du 27 mai 2021,
- Vu l'arrêté n°29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines,

Considérant que le conseil communautaire autorise le remboursement des frais de mission au-delà du montant prévu et dans des cas limitativement fixés par la délibération susvisée, par décision expresse du président,

#### DECIDE

**Article 1** – Madame Catherine MOUSSY bénéficiera du remboursement des frais réellement engagés, à l'occasion de son déplacement à Clermont-Ferrand les 13, 14 et 15 octobre 2021 pour accompagner le Président de GrandAngoulême, dans le cadre du 31<sup>ème</sup> Congrès de l'ADCF.

**Article 2** – L'intéressée devra fournir les justificatifs.

**Article 3** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 4** – Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 15 oct. 2021

P/Le Président,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,



Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 15 OCT. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 15 OCT. 2021